

ORANGE : Une occasion manquée vis-à-vis des salariés

Quelle vision du partage de la valeur chez Orange ?

A l'issue du Conseil d'Administration en date du 2 décembre, Orange annonce les modalités de la redistribution de plus de 2,2 milliards d'euros entre le personnel, les investissements et les actionnaires. La CFDT Orange s'interroge sur la vision d'un juste partage de la richesse au sein de l'entreprise.

(suite dans DOCUMENTS)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°20CP17

Paris, jeudi 03 décembre 2020

ORANGE Une occasion manquée vis-à-vis des salarié

Quelle vision du partage de la valeur chez Orange ?

À l'issue du Conseil d'Administration en date du 2 décembre, Orange annonce les modalités de la redistribution de plus de 2,2 milliards d'euros entre le personnel, les investissements et les actionnaires. La CFDT Orange s'interroge sur la vision d'un juste partage de la richesse au sein de l'entreprise.

Certes, l'effort exceptionnel porté pour encourager la souscription d'une ORP (Offre Réserve au Personnel) à des nouvelles conditions préférentielles est à souligner. La CFDT aurait souhaité que cette entrée d'argent confortable permette de franchir une étape la borne symbolique des 10% d'actionnaires salariés et qu'Orange consacre également un quart de ce budget exceptionnel au personnel. Les 30 millions de titres supplémentaires n'y suffiraient pas.

Le dividende majoré de 0,20 € aurait dû récompenser les détenteurs d'actions fidèles de plus de 2 ans pour éviter des phénomènes spéculatifs.

La CFDT rappelle que les actionnaires apportent une valeur à l'entreprise en capital financier, mais que les salariés apportent, eux, une valeur supérieure en capital travail.

Pouvoir d'achat, Pouvoir de vivre

Aucune annonce n'a été faite concernant la politique de rémunération des salariés du groupe qui n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts pour assurer la continuité de l'entreprise en période de confinement et de pandémie mondiale.

Pour la France, la CFDT considère qu'il aurait fallu à minima maintenir le pouvoir d'achat de tous les salariés au regard de l'augmentation du smic de 1,2% au 1er janvier 2020.

#PartoutPourTous

Documents

[ORANGE : Une occasion manquée vis-à-vis des salariés](#)